



# Assemblée générale

Distr. générale  
3 octobre 2002  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-septième session

Point 147 de l'ordre du jour

### Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine

## Proposition de donation d'avoirs au Gouvernement de Bosnie-Herzégovine

### Rapport du Secrétaire général\*

#### *Résumé*

Le présent rapport fournit des précisions sur la proposition de donation au Gouvernement de Bosnie-Herzégovine d'avoirs de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH). Au 22 juillet 2002, la valeur d'inventaire des avoirs de la Mission s'élevait à quelque 58,8 millions de dollars; selon le plan de liquidation des avoirs de la Mission, il est proposé de faire don au Gouvernement de Bosnie-Herzégovine de 12 % de ces avoirs.

Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 7, l'Assemblée générale doit se prononcer sur l'approbation de la proposition de donation d'avoirs au Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.

---

\* Le présent rapport n'était pas prévu initialement. Il est présenté pour examen à la cinquante-septième session en raison de la décision de mettre fin au mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine le 31 décembre 2002.



**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–3	3
II. Proposition de donation d’avoirs au Gouvernement de Bosnie-Herzégovine .....	4–6	3
III. Mesure à prendre par l’Assemblée générale à sa cinquante-septième session .....	7	4
Annexe		
Liste récapitulative des biens qu’il est proposé de donner au Gouvernement de Bosnie-Herzégovine .....		5

## I. Introduction

1. Par sa résolution 1035 (1995) du 21 décembre 1995, le Conseil de sécurité a créé une force de police civile des Nations Unies portant le nom de Groupe international de police (GIP) et chargée de s'acquitter des responsabilités énoncées à l'annexe 11 à l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et ses annexes (« l'Accord de paix », figurant à l'annexe du document A/50/790-S/1995/999), et un bureau civil des Nations Unies dont les responsabilités sont définies dans le rapport du Secrétaire général du 13 décembre 1995 (S/1995/1031). L'ensemble de l'opération est appelé Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH). Par sa résolution 1423 (2002) du 12 juillet 2002, le Conseil a prorogé le mandat de la Mission jusqu'au 31 décembre 2002. Par la même résolution, il a accueilli avec satisfaction la décision de l'Union européenne d'envoyer une mission de police en Bosnie-Herzégovine à partir du 1er janvier 2003 ainsi que l'étroite coordination que l'Union européenne, la MINUBH et le Haut Représentant pour la mise en oeuvre de l'Accord de paix sur la Bosnie-Herzégovine ont instaurée entre eux afin de garantir une transition sans heurt. Le mandat de la MINUBH prendra fin le 31 décembre 2002, la Mission devant achever la liquidation de ses activités au cours du semestre suivant, qui se termine le 30 juin 2003.

2. La Mission a élaboré un plan préliminaire de liquidation de ses avoirs fondé sur les principes et mesures approuvés par l'Assemblée générale à la section VII de sa résolution 49/233 A du 23 décembre 1994 et dans sa résolution 52/1 B du 26 juin 1998. Sur la base des registres d'inventaire arrêtés au 22 juillet 2002, les avoirs de la MINUBH s'établissaient à environ 58,8 millions de dollars (valeur d'inventaire). Il est proposé de faire don de 12 % de ces avoirs, ayant une valeur d'inventaire de 7,1 millions de dollars, au Gouvernement de Bosnie-Herzégovine. On estime actuellement que 55 % des avoirs (représentant une valeur d'inventaire de 32,6 millions de dollars) seront transférés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), 1 % des avoirs (valeur d'inventaire de 127 500 dollars) seront vendus à des organismes des Nations Unies et 32 % (valeur d'inventaire de 18,9 millions de dollars) seront passés par profits et pertes ou liquidés commercialement.

3. Le rapport sur la liquidation finale des avoirs de la MINUBH sera présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session et indiquera la liquidation réelle des biens, mais à ce stade, c'est-à-dire avant l'achèvement du mandat de la MINUBH le 31 décembre 2002, il est nécessaire que l'Assemblée se prononce sur le projet de donation d'avoirs au Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.

## II. Proposition de donation d'avoirs au Gouvernement de Bosnie-Herzégovine

4. Pour identifier les avoirs qu'il est proposé de donner au Gouvernement, on a été guidé par la section VII de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale et pris en compte la recommandation figurant au paragraphe 53 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/55/874), selon laquelle toute proposition de transfert d'avoirs à un gouvernement hôte dans le cadre d'un accord de « dévolution temporaire » doit lui être soumis pour examen avant que la transmission ne soit effective.

5. À la fin du conflit armé en Bosnie-Herzégovine, la MINUBH a déployé les avoirs en question dans les postes de police locaux, les postes du service des frontières et les centres de déminage partagés avec le GIP. Ils ont servi de fondement pour l'établissement des unités administratives locales. Le retrait de ces avoirs aurait non seulement pour effet d'empêcher l'achèvement dans de bonnes conditions du mandat de la MINUBH, mais aurait également un effet négatif sur le processus de redressement du pays. En outre, les avoirs visés ne remplissent pas les conditions nécessaires pour faire l'objet d'un transfert à d'autres missions de maintien de la paix ou d'une vente à d'autres organismes des Nations Unies ou des organisations non gouvernementales, mais conservent un caractère opérationnel pour les autorités locales.

6. La valeur d'inventaire des avoirs qu'il est proposé de donner au Gouvernement s'élève à 7 103 200 dollars, ce qui correspond à une valeur résiduelle de 2 217 900 dollars. On trouvera ci-après des précisions et la justification de la proposition de donation d'avoirs au gouvernement hôte :

a) *Blocs sanitaires et d'hébergement.* Les unités qu'il est proposé de donner au Gouvernement ont été reçues à la suite de la liquidation de missions dont certaines remontaient à 1992. Du fait de leur usure normale, ces unités ne peuvent pas être transférées à d'autres missions de maintien de la paix;

b) *Véhicules légers.* L'ancienneté, le kilométrage et l'état des véhicules font qu'ils ne peuvent être transférés à d'autres missions de maintien de la paix;

c) *Matériel de télécommunications et de bureau.* Cet équipement a été installé dans les postes de police locaux dans toute la Bosnie-Herzégovine. Son enlèvement aurait un effet négatif sur l'aptitude de la police locale à assumer ses fonctions;

d) *Matériel informatique.* Le matériel informatique qu'il est proposé de donner ne correspond pas aux critères d'un transfert à d'autres missions. Sa durée de vie résiduelle est inférieure à 2 ans;

e) *Générateurs.* Les 10 générateurs qu'il est proposé de donner ne se prêtent pas, en raison de leur usure normale, à un transfert à d'autres missions;

f) *Matériel médical.* Les deux unités chirurgicales qu'il est proposé de donner ne se prêtent pas, en raison de leur usure normale, à un transfert à d'autres missions;

g) *Matériel d'hébergement et matériel divers.* Les matériels qu'il est proposé de donner ne correspondent pas aux critères de donation du fait de leur détérioration normale.

### **III. Mesure à prendre par l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session**

**7. L'Assemblée générale doit se prononcer sur la donation au Gouvernement de Bosnie-Herzégovine d'avoirs ayant une valeur d'inventaire de 7 103 200 dollars et une valeur résiduelle correspondante de 2 217 900 dollars.**

## Annexe

### Liste récapitulative des biens qu'il est proposé de donner au Gouvernement de Bosnie-Herzégovine

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie d'avoirs	Total des avoires		Avoirs dont la donation est proposée		
	Quantité	Valeur d'inventaire	Quantité	Valeur d'inventaire	Valeur résiduelle
<b>Bâtiments préfabriqués</b>					
Blocs sanitaires	62	514,0	5	47,7	16,7
Blocs d'hébergement	470	2 070,3	26	113,3	44,5
Blocs cuisines	6	75,5	–	–	–
Structures à parois souples Rubb Hall/tentes	16	975,6	–	–	–
Unités de stockage	6	140,5	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>560</b>	<b>3 775,9</b>	<b>31</b>	<b>161,0</b>	<b>61,2</b>
<b>Véhicules</b>					
Véhicules légers	1 144	15 929,2	10	102,9	39,4
Véhicules moyens	30	1 038,9	–	–	–
Véhicules lourds	52	4 912,8	–	–	–
Engins du génie	8	486,3	–	–	–
Moyens de transport et de manutention	29	1 628,1	–	–	–
Véhicules blindés (civils)	27	1 991,0	–	–	–
Outils et matériel de transport	158	283,3	–	–	–
Remorques	51	555,8	–	–	–
Accessoires de véhicule	64	319,5	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>1 563</b>	<b>27 144,9</b>	<b>10</b>	<b>102,9</b>	<b>39,4</b>
<b>Matériel de contrôle du trafic aérien</b>					
Station météorologique	1	9,1	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>1</b>	<b>9,1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Matériel de télécommunications</b>					
Accessoires	59	228,0	–	–	–
Matériel téléphonique	934	2 446,2	123	191,7	66,5
Matériel radio	4 298	4 181,4	3 143	2 348,3	802,3
Matériel de radiodiffusion	181	585,2	25	71,8	16,3
Matériel de liaison satellite	920	6 069,8	–	–	–
Outils et équipements	141	920,3	1	1,5	0,4
<b>Total partiel</b>	<b>6 533</b>	<b>14 430,9</b>	<b>3 292</b>	<b>2 613,3</b>	<b>885,5</b>
<b>Matériel de bureau</b>					
Photocopieurs	311	1 020,0	84	154,5	59,3

Catégorie d'avoires	Total des avoires		Avoires dont la donation est proposée		
	Quantité	Valeur d'inventaire	Quantité	Valeur d'inventaire	Valeur résiduelle
Coffres-forts	75	52,5	–	–	–
Matériel de complément	243	184,1	9	6,5	1,2
<b>Total partiel</b>	<b>629</b>	<b>1 256,6</b>	<b>93</b>	<b>161,0</b>	<b>60,5</b>
<b>Matériel informatique</b>					
Ordinateurs de table	2 149	2 668,1	1 611	1 997,2	636,1
Ordinateurs portatifs	543	1210,1	339	764,7	231,0
Imprimantes	1 811	1091,8	556	491,1	96,0
Écrans	2 213	652,4	1 639	429,2	134,1
Outils et équipement	574	1 517,2	133	244,8	46,4
Serveurs	47	700,8	4	66,3	12,2
Ordinateurs de poche	5	2,5	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>7 342</b>	<b>7 842,9</b>	<b>4 282</b>	<b>3 993,3</b>	<b>1 155,8</b>
<b>Générateurs</b>	<b>143</b>	<b>1 501,7</b>	<b>10</b>	<b>25,3</b>	<b>4,9</b>
<b>Matériel d'observation</b>					
Jumelles	12	9,4	–	–	–
Systèmes d'observation nocturne	3	13,9	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>15</b>	<b>23,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Réservoirs d'essence et systèmes de jauge</b>					
Réservoirs d'essence	58	130,3	–	–	–
Pompes à essence	49	213,2	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>107</b>	<b>343,5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Réservoirs à eau et fosses septiques</b>					
Réservoirs à eau souple	45	171,4	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>45</b>	<b>171,4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Matériel médical et dentaire</b>					
Blocs chirurgicaux	57	70,6	2	1,7	0,7
Laboratoires	9	14,2	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>66</b>	<b>84,8</b>	<b>2</b>	<b>1,7</b>	<b>0,7</b>
<b>Matériel d'hébergement</b>					
Climatiseurs	413	239,2	59	37,5	8,4
Appareils ménagers	126	295,5	–	–	–
Équipements de cuisine	43	84,0	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>582</b>	<b>618,7</b>	<b>59</b>	<b>37,5</b>	<b>8,4</b>

Catégorie d'avoirs	Total des avoirs		Avoirs dont la donation est proposée		
	Quantité	Valeur d'inventaire	Quantité	Valeur d'inventaire	Valeur résiduelle
<b>Matériel de réfrigération</b>					
Réfrigérateurs	299	92,9	–	–	–
Conteneurs réfrigérés	1	26,1	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>300</b>	<b>119,0</b>	–	–	–
<b>Matériel divers</b>					
Matériel audiovisuel	389	383,1	1	0,9	0,2
Matériel de construction	3	11,1			
Matériel électrique	13	41,9			
Équipements de maintien en forme	2	15,4			
Meubles	3	5,9			
Appareils d'éclairage	2	13,5			
Équipement divers	10	32,3			
Équipements photographiques	103	84,8	10	6,3	1,3
Matériel de pompage	18	50,7			
Conteneurs maritimes	225	288,8			
Équipements de sécurité	39	180,0			
Matériels d'arpenteur-géomètre	6	21,9			
Outils d'usage général	182	268,0			
Matériel d'entrepôt	6	21,1			
<b>Total partiel</b>	<b>1 001</b>	<b>1 418,5</b>	<b>11</b>	<b>7,2</b>	<b>1,5</b>
<b>Matériel de défense locale</b>					
Tours d'observation	6	38,2	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>6</b>	<b>38,2</b>	–	–	–
<b>Matériel de purification de l'eau</b>	<b>6</b>	<b>5,7</b>	–	–	–
<b>Total</b>	<b>18 899</b>	<b>58 785,1</b>	<b>7 790</b>	<b>7 103,2</b>	<b>2 217,9</b>